

Agbahan

AGBAHAN N° 109

L'arrêté N° 6956/AE/CS du 14 Août 1958 porte déclassement de la forêt d'Agbahan, Cercle de Dimbokro (Côte d'Ivoire). Cette forêt était classée par arrêté général N°1537/SE du 30 Juin 1936.

HAUT-COMMISSARIAT DE
LA REPUBLIQUE
EN AFRIQUE OCCIDENTALE
FRANCAISE

Service de Coordination
des Affaires Economiques
et du Plan

Conservation des Sols

Analyse

Arrêté portant déclassement
de la forêt d'AGBAHAN (Cer-
cle de Dimbokro - Côte
d'Ivoire.)

109
agbahau

N° 6 955 AE/CS

DAKAR, le

11 AOÛT 1958

LE HAUT-COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE
EN AFRIQUE OCCIDENTALE FRANCAISE
COMMANDEUR DE LA LEGION D'INGENIEUR
COMPAGNON DE LA LIBERATION

EAUX & FORETS - ABIDJAN

Arrivé le 27/8/1958

Enregistré sous le n° 3742/S.F.

Vu les Décrets n°s 57-458 et 57-460
du 4 Avril 1957 portant d'une part réorga-
nisation de l'A.O.F. et de l'A.E.F. et fixant
d'autre part les attributions des Chefs de
Territoire, des Conseils de Gouvernement
et des Assemblées Territoriales en A.O.F.
et en A.E.F.;

Vu le décret du 4 Juillet 1935 fixant
le régime forestier de l'A.O.F. et le décret
modificatif du 20 mai 1955;

Vu l'arrêté général 1537/SE du 30 juin
1936 portant classement de la forêt de l'Ag-
bahau;

Vu le procès-verbal de la Commission
de déclassement réunie à Dimbokro le 3 juin
1958;

Sur la proposition du Chef de Terri-
toire de la Côte d'Ivoire,

A R R E T E :

ARTICLE 1er. - Est abrogé en ce qui concerne la forêt
de l'Agbahau (Cercle de Dimbokro, Subdivision de Tou-
modi) l'arrêté général 1537/SE du 30 juin 1936 por-
tant classement de cette forêt.

ARTICLE 2. - Le Chef du Territoire de la Côte d'Ivoire
est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera
enregistré, publié et communiqué partout où besoin
sera./-

Pour le Haut-Commissaire
et par délégation
Le Gouverneur Secrétaire Général

AMPLIATIONS

Cabinet..... 1
AE/CS..... 4
Bureau d'Et. 1
DGF/Domaines 1
Côte d'Ivoire 2
Sec Géograph. 1
JC.AOF 1

4192 ADK